

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
 Réclames.....
 Annonces anglaises.....

la ligne
 3 fr.
 1 fr. 50
 0 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

75, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction : (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

| | |
|---------------------------|----------|
| Trois mois | Six mois |
| 5 fr. | 10 fr. |
| Autres départements | 14 fr. |
| Etranger et Union postale | 18 fr. |

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

BOURSE DE PARIS

Du 9 février 1882

| | | | |
|----------------------|--------|---------------------------|--------|
| 50 Français..... | 82 49 | Crédit mobilier..... | 580 |
| 50 Amortissable..... | 83 25 | Crédit Lyonnais..... | 770 |
| 50 Nouveau..... | 85 50 | Mobilier espagnol..... | 640 |
| 50 Français..... | 114 65 | Union générale..... | 300 |
| 50/0..... | 85 50 | Fonciers Lyonnais..... | 630 |
| 50/0..... | 85 50 | Autrichiens..... | 283 |
| 50/0..... | 85 50 | Lombards..... | 510 |
| 50/0..... | 85 50 | Saragosse..... | 510 |
| 50/0..... | 85 50 | Nord-Espagne..... | 580 |
| 50/0..... | 85 50 | Transatlantique..... | 2000 |
| 50/0..... | 85 50 | Suez..... | 2000 |
| 50/0..... | 85 50 | Consolidés à Londres..... | 99 3/4 |
| 50/0..... | 85 50 | Panama..... | 2000 |
| 50/0..... | 85 50 | | |

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 9 février.

Un conseil de cabinet a été tenu ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le conseil a examiné le projet de réforme judiciaire qui va être présenté à la Chambre par M. Humbert, ministre de la justice. M. Humbert repousse le système des assises correctionnelles et étend très peu la juridiction des juges de paix.

Ce projet a été adopté à l'unanimité. M. Humbert le déposera la semaine prochaine.

Les ministres ont ensuite examiné le projet du traité de commerce franco-suisse et des nouvelles propositions faites par l'Angleterre.

Le conseil a également arrêté les termes du projet réglant les rapports entre la France et la Tunisie. Ce projet sera très prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 9 février.

La première commission d'initiative s'est réunie pour pourvoir au remplacement de M. Raquet comme rapporteur de la proposition de M. Barodet sur le dépouillement des cahiers électoraux.

M. Mir a été chargé de défendre les conclusions du rapport tendant au refus de la prise en considération.

La commission des crédits supplémentaires avait à nommer un président et un secrétaire, par suite de la nomination de MM. Devaux et Develle aux fonctions de sous-secrétaires d'Etat. M. Wilson a été nommé président, M. Dubost, secrétaire.

La commission a réparti les travaux entre ses membres. Elle attendra, avant de statuer sur le cahier général des crédits demandés, que le nouveau cabinet maintienne les propositions primitives ou en soumette de nouvelles à l'examen de la Chambre.

La plupart des députés désignés par l'extrême gauche pour l'enquête sur les grèves de la Grand-Combe n'ont pas répondu à la convocation de M. Clémenceau. La réunion a dû être remise à samedi.

MM. Devès et Spuller déclaraient, dans les couloirs, qu'il n'acceptaient pas la candidature à la vice-présidence de la Chambre, dans la crainte que leur candidature ne parût avoir un caractère d'hostilité contre le cabinet.

Le major Labordère a renoncé à déposer son projet de révision, à la condition que l'union républicaine du Sénat se réunisse samedi pour discuter la révision. La réunion a été décidée.

La commission sénatoriale chargée d'étudier le projet sur les enfants abandonnés, a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Roussel, concluant à l'adoption du projet.

La commission sénatoriale des finances a élu aujourd'hui M. Calmon, président, en remplacement de M. de Freycinet, et M. Dauphin, vice-président, en remplacement de M. Varroy.

M. Bozérien présidera la commission extra-parlementaire organisée par M. Humbert pour réviser la loi de 1867 sur les sociétés financières.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 9 février

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 3 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Election d'un vice-président

L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin pour l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Le Royer.

Voici le résultat :

| | |
|-------------------------|-----|
| Nombre des votants..... | 191 |
| Majorité absolue..... | 91 |
| M. Peyrat..... | 152 |

M. Peyrat est nommé vice-président du Sénat pour la session 1882.

Proposition Batbie

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Batbie, sur la garantie des droits de citoyens.

Discours de M. Batbie

M. Batbie dit que sa proposition tend à fortifier les garanties nécessaires pour assurer la protection de la propriété privée, la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile.

Il proteste contre les conclusions du rapporteur, tendant au rejet de la prise en considération.

L'orateur prétend que tout danger n'est pas conjuré par l'ensemble des dispositions législatives actuelles et qu'il est nécessaire de donner de nouvelles garanties.

Il examine le cas de la liberté individuelle et la trouve compromise par le fait que, dans certains cas, elle est protégée non par les tribunaux ordinaires mais par la juridiction administrative.

L'inviolabilité du domicile est également insuffisamment garantie.

L'orateur invite le Sénat à prendre en considération sa proposition qui est fondée sur la justice et la raison.

Réponse de M. Ninard

M. Ninard, rapporteur de la commission d'initiative, combat le projet de M. Batbie comme devant amener une confusion de pouvoir et comme étant l'expression de rancunes politiques.

L'orateur soutient que le projet porte atteinte à l'ordre public et cite des exemples à l'appui de ses assertions.

Le rapporteur s'étonne que M. Batbie ne trouve pas la juridiction actuelle suffisante pour juger les ministres, alors que c'est le Sénat lui-même qui est chargé de cette mission.

La proposition tend à décider qu'aucun conflit ne pourra plus être élevé ni en matière criminelle, ni en matière correctionnelle. L'admission de cette théorie entraînerait des abus de tous genres.

Si l'école libérale a soutenu autrefois les principes développés dans la proposition Batbie, c'est qu'elle avait à combattre le pouvoir personnel et le despotisme. Si le système proposé était adopté, la magistrature se trouverait placée au-dessus du gouvernement.

Le rapporteur termine en demandant au Sénat de se prononcer contre la prise en considération.

Discours de M. Laboulaye

M. Laboulaye soutient la proposition de M. Batbie qu'il prétend conforme à l'esprit moderne et aux théories soutenues par l'école libérale.

Il rappelle qu'en septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale a aboli l'article 75 qui protégeait les actes de pouvoir des préfets de l'Empire.

Le rejet de la prise en considération équivaldrait à une rupture avec toutes les traditions de libéralisme.

M. Humbert, garde des sceaux, déclare se rallier aux propositions de la commission.

Le Sénat passe au vote et adopte les conclusions de la commission par 157 voix contre 401 sur 258 votants.

La séance est levée à 5 h. 30.
 Samedi, séance publique à 3 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 9 février.

La France reproche au cabinet Gambetta d'avoir voulu persécuter le clergé : demander la séparation des Eglises et de l'Etat est une politique résoluë, maintenir le Concordat avec de bons rapports à l'égard du clergé est une politique transitoire, mais la persécution ne constitue pas une politique.

Le National demande de la réserve vis-à-vis du personnel gambettiste en place.

L'intérêt du cabinet actuel exige de ne laisser aucune arme à ses adversaires qui sont les créatures de son prédécesseur.

Le Télégraphe félicite le gouvernement de la preuve d'intelligence et de libéralisme qu'il vient de donner au pays en présentant une loi municipale. Cela prouve que des réformes sont possibles en dehors du ministère Gambetta.

Le Temps se prononce en faveur de la continuation du Concordat, qui, bien compris, peut seul donner à l'Etat du pouvoir sur l'Eglise catholique.

Informations

Paris, 9 février.

Le Journal officiel publie la nomination de M. Marteau, que nous avons annoncée.

M. Morel est nommé chef de cabinet de M. Ferry.
 MM. Guérin et Luc sont nommés lieutenants-colonels d'infanterie territoriale.

Le président de la République se propose d'aller passer les vacances de Pâques au château de Chenonceaux.

Mme Pelouze-Wilson a déjà commencé les préparatifs de cette réception.

De grandes fêtes seront données pendant le séjour de M. Grévy en Touraine.

Ce voyage annoncé d'abord pour le mois de juin a été avancé de deux mois, sans doute pour coïncider avec celui que le président a promis de faire dans la Loire-Inférieure.

Le Journal officiel publiera demain un décret rétablissant la direction des cultes comme avant M. Paul Bert et nommant M. Flourens, directeur.

Un autre décret portant réorganisation du service des colonies au ministère de la marine, paraîtra également à l'Officiel.

M. de Courcel est parti ce soir pour Berlin.

Le concours général agricole s'est ouvert ce matin, à 10 heures, au palais de l'Industria.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 40

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

— Docteur, répondit madame Leroyer avec le même calme étrange, vous faites preuve à notre égard d'un dévouement bien rare... J'en suis profondément reconnaissante, je vous en remercie de tout mon cœur, de toute mon âme, mais il me reste plus de force que vous ne le croyez... Ma place est là... près de ce lit mortuaire... Je ne prendrai de repos que lorsque mon enfant bien-aimé aura quitté pour toujours cette demeure où il a vécu...

— Que votre volonté s'accomplisse, madame ! répliqua le jeune médecin. Vous me permettrez cependant de vous suppléer pour les démarches indispensables qu'il faudra faire dès le matin...

— Quelles démarches ?

— Les déclarations légales à la mairie... le service à l'église... les pompes funèbres...

— Je me chargerai de tout cela... dit Angèle avec fermeté... et je m'en chargerai seule.

— Mais vos forces n'y suffiront pas...
 — Ma faiblesse n'est qu'apprentie, je vous le répète...

— Ménagez-vous, je vous en supplie comme ami, et comme médecin je vous l'ordonne... Songez combien votre vie est précieuse pour ceux qui restent près de vous et qui vous aiment...

— Dieu est le maître de ma destinée, répondit la mère héroïque, qu'il dispose de moi... Je ferai mon devoir.

Après un silence, elle ajouta :
 — N'allez pas croire au moins, docteur, que je repousse vos offres bienveillantes... Je les accepte au contraire avec une gratitude infinie...

Veillez donc auprès de nous, et venez-moi en aide relativement à certains détails dont il m'est difficile de m'occuper moi-même... Nous sommes trop pauvres et nous connaissons trop peu de monde pour envoyer des lettres de faire-part ; je voudrais cependant que nos rares amis, les camarades de mon pauvre Abel et ses chefs d'atelier, qui l'aimaient tous et qui l'estimaient, puissent lui rendre les derniers honneurs en suivant son convoi... Ecrivez quelques courtes lettres... Je vous en salue un gré infini... Berthe vous donnera les noms et les adresses...

Etienne regardait et écoutait Angèle avec un étonnement mêlé d'une sorte de frayeur.

Ce calme, ou plutôt cette impassibilité qu'il savait menteuse, l'inquiétait. Il devinait d'effroyables tempêtes sous ce masque tragique et ne s'expliquait point où cette femme brisée, cette mère au désespoir, puisait l'énergie nécessaire pour oublier ses souffrances physiques et dominer ses douleurs morales.

— Je ferai ce que vous voudrez, madame... répliqua le jeune homme. Mais à votre tour vous ne refuserez pas de prendre une potion dont je vais donner la formule, et sur laquelle je compte absolument pour vous soutenir...

— Je vous obéirai, docteur... murmura madame Leroyer, avec un triste sourire.

— Les pharmacies sont encore ouvertes... dit Etienne en s'adressant à Berthe. Je vous prie, mademoiselle, d'aller tout de suite faire préparer mon ordonnance.

— Il y a du papier et des plumes dans la pièce voisine, répondit vivement la jeune fille. Elle entraîna le docteur et, dès qu'elle se trouva seule avec lui, demanda d'une voix tremblante :

— Pourquoi cette potion?... ma mère est donc en danger ?

— Non, mademoiselle.

— Vous me le jurez ?

— Je vous le jure !... mais le danger peut venir d'un moment à l'autre, et mieux vaut le prévenir que d'avoir à le combattre.

— Vous avez raison, docteur... Voici ce qu'il vous faut pour écrire...
 La jeune fille prit l'ordonnance et s'élança

dans l'escalier pour courir commander la potion chez le pharmacien.

Etienne rentra dans la chambre mortuaire.

Mme Leroyer avait allumé le cierge acheté par Berthe, et à la clarté pâle de ce cierge elle lisait les prières des morts dans un vieux livre d'heures.

Le jeune médecin la contemplait avec effarement. Une si grande force d'âme en de telles circonstances lui paraissait absolument surhumaine.

Berthe revint au bout de dix minutes, apportant une petite fiole et un gobelet.

Le docteur agita la fiole, versa dans le gobelet la moitié environ de son contenu, et s'approchant d'Angèle lui dit :

— Buvez, je vous en prie...

Madame Leroyer fit un signe affirmatif, avala le liquide jusqu'à la dernière goutte et se plongea de nouveau dans sa lecture.

La jeune fille s'approchant d'Etienne murmura près de son oreille :

— Maintenant, si vous voulez, nous nous occuperons des lettres.

— Dans un moment, répondit le médecin du même ton.

Berthe n'insista pas, et silencieuse joignit les mains en balbutiant une prière.

Etienne avait les yeux fixés sur madame Leroyer avec une profonde attention.

Il paraissait attendre quelque chose.

Bientôt il vit la veuve du supplicié faire les

Le collège électoral du département des Pyrénées-Orientales, formé des députés, des conseillers généraux et des délégués municipaux élus le 27 novembre dernier, est convoqué pour le dimanche 26 février courant, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Farines, dont l'élection a été invalidée.

Un grand dîner a eu lieu ce soir jeudi à l'Élysée. Les invités du président de la République étaient tous les membres du corps diplomatique, le grand-duc Constantin et le ministre des affaires étrangères.

Le paquebot l'Orénoque, venant du Sénégal, est arrivé ces jours derniers à Bordeaux. Les nouvelles sanitaires de la colonie sont bonnes.

Le paquebot, qui doit passer le 11 février à Dakar, ramènera en France M. le docteur Talmay, qui avait été délégué par M. Pasteur pour étudier la fièvre jaune, ainsi que M. le docteur Walter et M. Joubert, inspecteur de la marine, envoyés par le ministre pour organiser au Sénégal le service sanitaire sur de nouvelles bases.

On a annoncé, dit le Siècle, que M. le général Campenon doit être nommé au commandement du 3^e corps d'armée à Rouen, en remplacement du général Borel. D'autre part, on affirme que M. le général Campenon a refusé d'accepter aucune fonction active. Par contre, M. le général de Miribel serait appelé au commandement d'un corps d'armée.

Son successeur au poste d'état-major général serait non le général Bousseaud, ainsi qu'il en avait été question, mais bien le général Fay (Charles-Alexandre), commandant actuellement la 14^e brigade d'infanterie de la 7^e division du 4^e corps et les subdivisions de région de Mamers, du Mans, d'Alençon et d'Argentan.

Ce serait le général de Miribel qui aurait désigné lui-même au choix du ministre M. le général Fay, qui fut, sous le ministère Borel, chargé, en qualité de colonel d'état-major, de la direction du 1^{er} bureau de l'état-major général, qui a dans ses attributions l'organisation et la mobilisation générale de l'armée, ainsi que les emplacements et effectifs.

M. le général Fay, qui fut nommé général de brigade le 14 janvier 1879, s'était fait remarquer également par plusieurs conférences qu'il fit à la réunion des officiers sur l'organisation de l'armée prussienne.

Voici l'exposé sommaire des résultats de l'exploitation par l'Etat du Journal officiel, pendant l'exercice 1881 :

Dépenses 1.593.485 fr. 15
Recettes 1.426.164 fr. 60
(Recettes prévues) 758.000 fr. »

L'exploitation en régie a donc donné à l'Etat, comparativement à l'ancien état de choses, un bénéfice considérable.

Le Journal officiel a contenu 4,500 pages de plus que la moyenne des cinq dernières années, moyenne sur laquelle avaient été établies les prévisions budgétaires.

Les 4,500 pages forment 540 suppléments qui, au prix de 76 francs les 1,000 exemplaires (avec un tirage moyen de 18,000 seulement), eussent coûté à l'Etat, 738.720 fr.

L'exploitation en régie n'a coûté de ce chef que 167,320 fr. 65. Elle a donc procuré au Trésor une économie de 571,399 fr. 35.

On annonçait, il y a peu de temps, la mort de M. Bonnat, l'illustre voyageur auquel nous devons la connaissance du peuple si curieux des Achantis. Aujourd'hui, la géographie et le monde des explorateurs font une nouvelle perte en la personne de M. Edmond Musy, un des vaillants compagnons de route de M. Bonnat, qui a succombé aux suites de fièvres pernicieuses. M. Edmond Musy était né le 28 août 1851 à Viriat (Ain).

NOUVELLES DE L'ALGÉRIE

On télégraphie de Tunis, le 9 janvier :

Le général Philibert, qui était campé à l'Oued-Djama, est reparti de ce point pour le Sud de la Régence, où il va montrer nos troupes. Le général Legerot, qui est reparti hier de Tunis pour Sousse, le suivra et passera par Kairouan, et ensuite à Gafsa. Le général Sabattier est parti

mouvements brusques habituels aux personnes qui luttent contre le sommeil.

A plusieurs reprises elle passa la main sur ses paupières qui se fermaient malgré ses efforts.

Sa tête se balançait d'une épaule à l'autre et finit par se fixer en arrière, appuyée au dossier du fauteuil.

Le livre d'heures s'échappant de ses doigts amollis tomba sur le lit mortuaire.

— Mon Dieu ! demanda Berthe effrayée, qu'a-t-elle donc ?

— Silence ! dit le docteur en appuyant un doigt sur ses lèvres. Elle dort !...

— Ce sommeil est étrange...

— Nullement... J'ai usé d'un subterfuge pour éviter à votre mère cette veillée navrante qu'un irrémédiable épuisement aurait suivi sans doute... Elle a pris un narcotique inoffensif... Placez un oreiller sous ses épaules... Quand elle se réveillera elle aura retrouvé les forces dont elle a tant besoin...

Berthe obéit, puis elle passa dans la chambre voisine où le docteur écrivit les quelques lettres de convocation demandées par madame Leroyer.

Ces lettres, avons-nous besoin de le dire, portaient le nom d'Abel Monestier, le seul sous lequel ses camarades connaissaient le pauvre enfant.

Vers quatre heures du matin les deux jeunes gens avaient fini leur travail.

— Maintenant, mademoiselle, dit Etienne,

de Sousse avec un fort détachement, pour aller à Djemel et à Mesekene, localités situées dans la province de Sousse. Ces démonstrations sont nécessaires pour prouver aux indigènes que nous veillons sur eux.

— Le chemin de fer Decauville, entre Sousse et Kairouan, est complètement terminé. On a employé trop peu de temps pour le construire et maintenant on voit qu'il ne saurait rendre de grands services sur les parcours étendus. Les locomotives ne peuvent traîner de forts poids ; il faut des chevaux et actuellement on traîne les wagons par ce système. Les locomotives ne font pas plus de cinq kilomètres à l'heure.

— Les navires anglais ont tous quitté la rade de la Goulette. Il y a encore un aviso italien.

— Le gouvernement tunisien ne peut nommer des caïds sans l'approbation des autorités françaises. Hier on a du protester contre la nomination d'un caïd au Kef, faite par le ministère tunisien sans consulter M. Roustan ou le général en chef.

— Le Journal de Constantinople que l'agence Havas annonçait avoir cessé ses attaques contre nous, arrive ici contenant toujours les articles les plus injurieux pour la France, excitant les indigènes à la rébellion contre nous et couvrant de boue nos braves soldats, qu'elle accuse de viol, de massacres et de brigandages. Cette feuille, qui se vend 3 fr., est enlevée par les indigènes.

— Le commandant Coyne, chef du bureau politique d'Alger, est parti hier pour Tunis en qualité d'attaché militaire près le résident français. Sa mission est d'organiser un système administratif et communal en Tunisie, comme celui appliqué en Algérie en territoire militaire, et d'instituer des communes indigènes comme celles existant ici.

— Le général Baccouch s'ennuie fort à Sousse, à ce qu'il semble, et les fonctions de gouverneur du Sahel ne sont pas pour lui faire oublier les délices du séjour de Tunis. Après avoir essayé de démontrer qu'on gouverne aussi bien de loin que de près, il a dû opter entre Sousse et sa démission. Il s'est démis, et on lui a donné pour successeur Achoura-Djelouly, actuellement gouverneur de Sfax et que l'on dit très dévoué à la France. Son neveu doit le remplacer à Sfax.

Les mutations dans le haut personnel de l'administration tunisienne ont leur importance : elles signifient probablement que l'on est en mesure de procéder progressivement à la reconstitution du commandement dans les tribus.

Cette réforme accomplie, toutes les autres deviennent évidemment plus faciles.

Etranger

Italie

Lucques, 9 février. — La cour d'appel a annulé, pour cause d'incompétence, la condamnation prononcée par le tribunal de Livourne contre Minucci, maître d'équipage de l'Onole-Joseph, coulé par l'Ortigia dans les eaux de la Spezia.

Espagne

Madrid, 9 février. — Les Cortès s'ouvriront le 15 mars.

— Le président et les membres des sociétés des ouvriers imprimeurs qui se sont mis en grève, ont été arrêtés pour atteinte à la liberté du travail.

Angleterre

Londres, le 8 février. — L'impression produite par les explications de lord Granville au sujet des affaires d'Égypte est des plus satisfaisantes, parce qu'on y voit la preuve du maintien de l'accord anglo-français avec le concert européen, tandis que la Note collective avait paru indiquer cet accord comme pouvant s'exercer éventuellement en dehors du concert européen.

On assure, dans les cercles diplomatiques, que les pourparlers continuent activement avec les autres puissances, et qu'ils sont en bonne voie. Dès qu'un

résultat sera obtenu, on en donnerait communication à la Porte, dont personne n'entend méconnaître les droits de suzeraineté sur l'Égypte, mais qu'on voudrait voir aussi ne pas chercher constamment à dépasser la limite de ces mêmes droits.

On pense enfin qu'en présence du sentiment unanime de l'Europe, la Porte sera la première à conseiller à Araby-Bey la modération et le respect des conventions internationales.

Londres, 9 février. — La reine d'Angleterre visitera Menton incognito au mois de mars, et reviendra en Angleterre après Pâques.

— M. Goschen est revenu à Londres.

— Le Morning-Post annonce que lord Granville a conféré hier avec plusieurs ambassadeurs.

— Le Daily News annonce qu'une révolte a éclaté à Hérat.

L'émir a envoyé des troupes pour la réprimer.

— On sait que l'ex-roi des Zoulous, Cetuywayo, est attendu prochainement en Angleterre. On annonce que sa suite se composera de Ngeongwana, Posile et Ngo-bozana, trois princes africains, de Mgamzeni et Mku-yana, deux notables, et de quatre serviteurs.

Londres, 9 février. — Les journaux anglais annoncent que lord Granville a adressé au gouvernement russe une protestation contre l'occupation de Merv.

— Un télégramme de Durban (Afrique australe) porte qu'un détachement de Boërs avec trois canons a franchi la frontière fixée par la convention, et a ouvert les hostilités contre le chef Montsima.

La situation du pays des Basutos est grave.

Allemagne

Berlin, 9 février. — Trois libraires de Berlin ont été cités devant le tribunal correctionnel de Berlin, pour avoir mis en vente la traduction en allemand du roman Nana, par Emile Zola.

Le tribunal a écarté la partie de l'accusation qui chargeait les libraires d'avoir vendu sciemment des livres immoraux, attendu que ces libraires paraissent ne pas avoir lu l'œuvre qu'ils contribuaient à répandre. Mais la saisie opérée a été maintenue.

Turquie

Paris, 9 février. — On écrit d'Alexandrie à la Correspondance politique :

« Comme on l'a annoncé dans le temps, le sultan a confié les pachas bannis à Taïf pour participation ou complicité à l'assassinat du sultan Abdul-Aziz, à la garde du grand chérif de la Mecque, Abdul-Mutalib, qui est chargé de prendre soin de leur santé et de leur entretien. Or, l'un des internes, Nouri-Dama Pacha, le mari d'une des sœurs du sultan, est mort il y a quelques semaines et a été enterré dans le cimetière de Taïf.

Ce décès paraît avoir produit une fort triste impression sur le sultan, car il y a peu de jours qu'a passé par Alexandrie un médecin turc qui, sur l'ordre de la Porte se rend dans la petite ville arabe en question pour y examiner l'état de santé des internes et aux besoins pour y demeurer avec eux. Le sultan a ordonné l'installation d'une sorte de bureau de poste à Taïf pour que les internes puissent correspondre avec leurs familles restées à Constantinople. »

Egypte

Le Caire, 9 février. — Le Moniteur public un décret du khédivé promulguant la loi relative aux attributions de la Chambre.

Le khédivé a reçu aujourd'hui les députés qui venaient le remercier de la promulgation de cette loi et leur a dit, en leur témoignant sa reconnaissance pour leur démarche, qu'il espérait voir régner un accord durable entre la Chambre et le ministère, qui est bien accueilli par tous. Il leur a recommandé ensuite de travailler d'un commun accord, avec prudence et sagesse, au bien du pays.

Le Caire, 9 février. — Les contrôleurs anglais et français ont protesté contre les termes dans lesquels le contrôle européen a été mentionné dans le programme ministériel.

Londres, 9 février. — Selon une dépêche du Times, le conseil des ministres aurait répondu aux puissances qu'elles n'ont aucun droit de s'immiscer, par l'intermédiaire des contrôleurs, dans les questions du développement intérieur de l'Égypte.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 9 février.

| | | | |
|------------------|--------|------------------|-----|
| 3 0/0..... | » » | Egypte | 320 |
| 3 0/0 nouveau.. | » » | Banque Ottom .. | 695 |
| 5 0/0..... | 114 50 | Chemins tures .. | » » |
| Italien..... | 84 50 | Alpine..... | 120 |
| Turc..... | 11 15 | Rio..... | 65 |
| Extérieure/..... | 27 | Panama..... | » » |

MIRÈS

A propos des désastres de ces jours derniers, cherchons à rappeler les drames analogues dont il a été témoin. Le nom de Mirès revient souvent chez les gens de la région ; Mirès, à un certain moment de l'Empire, personnifiait le grand agiotage, et les anecdotes pleurent sur son compte car il était méridional, ce qui veut dire qu'il en avait fourni un grand nombre à ses contemporains.

Un des plus jolis traits de sa jeunesse est celui qu'il dirigeait à Marseille un canard quelconque, les abonnés étaient rares. Il imagina de donner, avec la liste des décès, le nom de chaque médecin qui avait soigné le défunt.

Fureur des médecins, et, finalement, compromis avec le directeur et eux. Ce fut son premier effort pour tenter la fortune, et il lui réussit.

Les Pereire regardaient Mirès de très haut, et le vieux James de Rothschild disait en parlant de ces derniers avec un accent inimitable :

« Ces petits Pereire que j'ai tirés de la crotte... »

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

SAONE-ET-LOIRE

On écrit de Mâcon au Salut public :

Mâcon vient de subir le contre-coup du krach financier. La Banque de Mâcon, société anonyme au capital de deux millions, a suspendu ce matin ses paiements. Voici les premiers renseignements que j'ai pu recueillir sur cette affaire.

La Banque de Mâcon avait pour directeur les frères M. Abel Villard et M. Claudius Villard. Les deux avaient fait, en leur nom personnel et non celui de la Banque, des spéculations considérables, la suite de la débâcle de la Bourse, ils se trouvaient en présence de différences énormes à payer. Ce fut hors d'état de faire face à la situation, ils partirent Mâcon samedi soir ou dimanche, laissant à l'adresse conseil d'administration une lettre dans laquelle exposaient leur situation et la résolution qu'ils avaient prise.

Le conseil d'administration, composé des personnes les plus honorables, telles que M. le comte Murard, M. de Parseval, M. Guillaud, M. Paul Proust, ancien avoué ; M. Saulnier Bonnetain, etc., ne compta cette lettre que lundi et se réunit aussitôt pour examiner l'état des affaires et aviser au moyen de faire face aux difficultés de la situation.

Des sommes considérables étaient réclamées par agents de change et des coulisiers de Paris ; mais des spéculations ayant été faites au nom de MM. Villard leur étant personnelles et ne figurant pas sur les livres et d'autre part la Banque de Mâcon s'interdisant, des statuts, toute espèce de spéculations de Bourse, on pense que le conseil d'administration ne veut pas endosser la responsabilité des pertes énormes subies par MM. Villard.

En tout cas, l'état de la Banque de Mâcon est à un point de vue rassurant. D'abord, on avait un capital-actions seulement a été versé et il reste par conséquent 1,500,000 fr. à appeler. En outre, la Banque en portefeuille des valeurs pour un chiffre bien supérieur à son capital ; elle possède divers immeubles, enfin, la réputation et l'état de fortune des membres du conseil d'administration peuvent inspirer plus confiance. C'est une crise qui ne sera que momentanée. Voici comment elle a été amenée :

sulter nos ressources avant d'agir... Je voudrais que ton frère n'ait pas un convoi de dernière classe... que pouvons-nous ?...

— Mère, répondit la jeune fille, non sans un peu d'hésitation, vous pouvez ce que vous voudrez...

— Nos économies ne sont donc pas tout à fait épuisées ?

— Il s'en faut de beaucoup, mère...

— Combien reste-t-il ?

— Près de cinq cents francs...

Madame Leroyer regarda Berthe avec peur et répéta :
— Près de cinq cents francs ! Tu ne te trompes pas ?

— Non, mère...

— J'étais bien loin de croire que nous fussions si riches...

— C'est toi qui te trompais... tu vas voir...

Et la jeune fille, pour prouver son dire, chercha dans un meuble une partie de la somme qui lui avait été remise par Etienne la veille au soir.

Angèle étonnée murmura :

— C'est vrai...

Puis elle ajouta :

— Mais il ne faut pas oublier que nous avons des dettes.

— Lesquelles ?

— Nous devons beaucoup au docteur Leroyer.

Berthe rongit jusqu'au blanc des yeux.

(A suivre)

prenez un peu de repos... je vais rejoindre madame votre mère et veiller auprès d'elle.

Berthe secoua la tête.

— Je ne suis pas fatiguée... répondit-elle, nous veillerons tous deux.

Et elle alla s'agenouiller au chevet de son frère tandis qu'Etienne se plongeait dans une rêverie douloureuse.

A six heures et demie du matin madame Leroyer dormait encore, mais son sommeil devenait agité.

— Docteur, murmura Berthe, voyez...

— Je vois, mademoiselle... Elle s'éveillera dans un instant...

Angèle en effet ouvrit les yeux au bout de quelques minutes. Elle promena autour d'elle un long regard et ne put cacher sa surprise en voyant qu'il faisait jour.

— J'ai dormi... balbutia-t-elle, et vous m'avez laissée dormir !...

— Nous nous serions bien gardés de vous réveiller, madame, car le sommeil vous faisait du bien...

XLV

— Il me semble en effet que je me sens plus forte...

— Soyez sûre que vous ne vous trompez pas...

— Quelle heure est-il ?

— Près de sept heures...

— Vous avez préparé les lettres ?...

— Oui, mère, répondit Berthe, M. Etienne les a écrites et j'ai mis moi-même les adresses...

— Un commissionnaire les portera ce matin... dit madame Leroyer.

— Et je vais les lui donner en descendant... ajouta Etienne.

— Vous vous quittez déjà, docteur ?

— Il le faut bien, madame... J'ai des visites à faire...

— C'est juste... Le malheur rend égoïste... on oublie ! Berthe, mon enfant, tu vas me donner ce qu'il me faut pour m'habiller...

— Vous allez sortir, mère ?

— Il faut que j'aille à la mairie faire la déclaration...

Etienne intervint :

— Permettez-moi d'insister de nouveau, madame, pour vous éviter une démarche pénible... dit-il. Donnez-moi l'autorisation de me charger de tout...

— Je vous remercie comme hier, et comme hier je refuse... répliqua la mère de douleur. Il y a là un dernier devoir à remplir envers l'enfant que j'ai perdu... et je veux remplir ce devoir moi-même...

En présence d'une détermination si ferme, aucune insistance n'était possible.

Le docteur serra les mains des deux femmes et se r tira en emportant les lettres et en promettant de revenir dans la journée.

Madame Leroyer fut bientôt prête.

Elle mit dans sa poche les papiers de famille qu'elle avait cachés sous son traversin et revint près de Berthe.

— Mon enfant, lui dit-elle, nous devons con-

Lorsque la nouvelle de la fuite de M. H. Villard s'est répandue dans Mâcon, une véritable panique s'empara de nombreux propriétaires et commerçants qui avaient des dépôts à la Banque de Mâcon. Plusieurs accoururent pour se faire rembourser ; la Banque paya ainsi pendant deux jours ; puis, devant la multiplicité des demandes et l'impossibilité matérielle d'y faire face à aussi bref délai, la Banque déclara ce matin qu'elle suspendait ses paiements. Mais, je le répète, cette érise, ne sera que passagère, et le conseil d'administration aura bientôt remédié à la situation.

Toutefois, l'émotion a été grande à Mâcon. La plupart des commerçants étaient en relations d'affaires avec la Banque, beaucoup de petits rentiers y avaient déposé leurs économies et la crainte exagérée d'une catastrophe a causé bien des alarmes. Pendant toute la journée d'aujourd'hui des groupes nombreux n'ont cessé de stationner sur le quai Sud auprès des bureaux de la Banque de Mâcon.

En outre, sous le coup de la panique, un grand nombre de personnes se sont présentées pour retirer leurs dépôts dans les autres établissements financiers de notre ville. Mais toutes ces terreurs se dissiperont ; le calme reviendra promptement, j'en ai la conviction et le souhaite ardemment.

Je vous tiendrai au courant de la suite de ce pénible incident, qui a douloureusement ému notre ville tout entière.

AIN

Un drame émouvant. — Il vient de se passer à Crotet (Ain), un petit drame qui ne laisse pas que d'être émouvant.

Une jeune fille de 17 ans, Antoinette Charvet, domestique, a tenté de mettre fin à ses jours. Elle a donné suite à ses projets avec une énergie qui dénote un profond désespoir.

Le 26 janvier, la jeune fille, qui venait d'être grondée par ses maîtres, et qui, parait-il, était depuis quelque temps en butte aux mauvais traitements, résolut d'en finir avec la vie.

Il était 9 heures du soir. Elle sortit sans rien dire et alla se jeter dans une mare voisine. Elle était dans l'eau, lorsqu'elle entendit son maître l'appeler. Craignant d'être retrouvée « trop tôt », elle sortit de l'eau et alla se cacher dans une écurie. La malheureuse enfant, grelottant sous ses vêtements mouillés, resta là trois nuits et deux jours !

Enfin elle alla se jeter sur un tas de paille, dans une grange, où, dit-elle, elle attendait la mort avec résolution, quand on vint à la découvrir. Des soins lui ont été prodigués : elle était mourante. On l'a transportée au domicile de ses parents.

Ce sont les mauvais traitements qu'elle avait à subir de différents côtés qui ont poussé cette enfant au suicide. On voit avec quelle énergie froide, avec quelle persistante volonté la jeune fille a mis ses projets à exécution.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 8 février 1882

Présidence de M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Commissaire, secrétaire. MM. Bessières et Grinand, qui ont été nommés membres de la commission des vœux, déclinent l'honneur de faire partie de cette commission. Le procès-verbal est adopté.

M. le Maire donne communication au conseil de l'envoi d'une brochure par M. Combet, brochure intitulée : Du Relèvement de la France par la canalisation du Rhône.

M. le Maire entretient le conseil d'un projet de révision des tarifs de l'octroi qui lui sera bientôt soumis ; mais avant tout il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas utile de refaire le périmètre de l'octroi. A cet effet, M. le maire demande que pour faire cette étude, une commission spéciale soit nommée. Le conseil adopte cette proposition.

MM. Carlot et Valensaut, pour des raisons personnelles, demandent à ne pas faire partie de cette commission.

On passe au scrutin. Sont nommés : MM. Vignat, Despeignes, Robin, Palandre et Javot.

Le conseil passe ensuite à l'ordre du jour. — Comptabilités particulières. — Caisses de retraite des employés de l'octroi, de l'administration municipale, de l'Ecole de la Mairie. — Fondation Denuzières, Grogard, Pléney. — Comptes administratifs pour 1880. M. Pasquet, rapporteur. — Adopté.

Distribution de secours en argent par le bureau de bienfaisance. — La somme de 500 fr., qui était remise à MM. les adjoints délégués aux mairies, comme fonds de secours, sera portée à 1,000 fr. — M. Vacheron, rapporteur. Approuvé.

Hospice du Perron. — Admission de vingt pensionnaires nouveaux. — M. Vacheron, rapporteur. — Approuvé.

Asile de la rue Grôlée. — Gratuité absolue. — M. Vacheron rapporteur. — Adopté.

M. Javot demande à l'administration d'inviter les hospices à prendre pour règle la mise en adjudication des travaux d'installation. Les hospices ne devront plus traiter de gré à gré pour ces travaux comme ils avaient l'habitude de le faire, la commission des travaux publics est bien décidée à ne jamais donner d'avis favorable pour les traités de gré à gré que les hospices pourraient soumettre au conseil.

Le conseil adopte les conclusions de la proposition de M. Javot et M. le maire transmettra la décision prise à la commission des hospices.

La séance est levée à 10 heures.

Jeu 9 février et vendredi 10 à huit heures précises, réunion des commissions et lundi réunion du conseil municipal.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 10 février, 41^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 19 ; coucher 5 h. 11. Les jours passent de 2 minutes.

Éphémérides (1840) : Mariage de la reine Victoria.

Une session extraordinaire d'examen pour les aspirants au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles sera ouverte dans toute la France le jeudi 16 mars 1882.

Une session ordinaire pour les deux brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France le lundi 6 mars 1882.

Le conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique a, dans sa séance du 20 janvier, décidé qu'à partir de 1883, aucun candidat ne pourrait se présenter au concours s'il n'était muni du diplôme de bachelier ès-sciences, ou du diplôme de bachelier ès-lettres, ou du certificat de première épreuve de ce baccalauréat.

L'état de choses antérieur à la décision ministérielle du 31 août 1881 se trouve ainsi rétabli.

Le changement paraîtra prochainement à l'Officiel.

Un certain nombre d'agents de l'administration des télégraphes sont appelés à remplir les fonctions de chef de poste dans les sections télégraphiques militaires en campagne, et, pour faire ce service, il est nécessaire qu'ils sachent monter à cheval. Déjà, depuis quelques années, ils reçoivent des leçons d'équitation dans certaines villes. Mais ces cours ne sont point encore organisés partout. Le ministre de la guerre vient, sur la demande de son collègue des postes et télégraphes, de prescrire que des leçons d'équitation seraient données à tous les employés de télégraphie susceptibles d'être promus au grade de chef de poste, dans toutes les villes où résident des troupes à cheval, cavalerie, artillerie et train des équipages.

Le ministre des postes et des télégraphes vient de décider que la tenue des facteurs de ville des postes et des télégraphes serait fixée conformément aux indications ci-après :

Tunique vareuse en drap bleu national croisant sur la poitrine ; collet droit en drap bleu de ciel ; deux rangées de cinq gros boutons ; écussons brodés au collet.

Gilet en drap bleu national, de forme droite sans col, boutons grelot métal.

Pantalon en cuir-laine gris-bleu de forme demi-hussarde ; passepoil en drap bleu de ciel.

Képi en drap bleu national, monté sur carcasse imperméable en carton et cuir. Ganses en laine bleu de ciel sur les coutures, bride en cuir verni, ventouse en cuir verni.

Capote-manteau en castor gris-bleu ; pèlerine à capuchon en castor gris-bleu.

Par décision ministérielle en date du 28 janvier 1882 :

M. de Renéville, chef d'escadron de gendarmerie, est nommé au commandement du bureau de recrutement de Bourgoin, en remplacement de M. Schneider, rendu à la vie civile comme ayant atteint la limite d'âge fixée par la loi du 13 mars 1875.

Mutations du 2 février 1882 :

M. Vadot, capitaine en deuxième à la 8^e batterie du 33^e régiment, adjoint à la direction de Châteauroux, a été classé à la 12^e batterie du 2^e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Pierron, capitaine en deuxième à la 11^e batterie du 2^e régiment, adjoint à la direction de Grenoble, a été classé à la 4^e batterie du 33^e régiment. — Remplira audit régiment les fonctions d'adjoint-major.

Par décision ministérielle, les officiers d'infanterie territoriale ci-après désignés ont été nommés lieutenants faisant fonctions de trésorier au dépôt :

107^e régiment territorial d'infanterie, M. Fouques, lieutenant au même régiment.

109^e régiment territorial d'infanterie, M. Sardié, lieutenant au même régiment.

Cinq emplois de lieutenant faisant fonctions d'officiers d'habillement :

107^e régiment territorial d'infanterie, M. Grabet, lieutenant au même régiment ;

108^e régiment territorial d'infanterie, M. Carle, lieutenant au même régiment ;

109^e régiment territorial d'infanterie, M. Simian, lieutenant au même régiment.

M. Fournel, officier d'administration de 2^e classe, à Auxerre, passe à Lyon (14^e région).

M. Lecocq, officier d'administration de 2^e classe, à Lyon (14^e région), passe à Paris.

Le ministre de la guerre vient de prescrire les mesures nécessaires pour faire cesser les irrégularités vraiment trop choquantes que l'on remarquait depuis trop longtemps dans la tenue des soldats détachés de leurs corps de troupes pour servir dans certains établissements militaires.

Le public est impatient de connaître les dates des appels de la réserve et de l'armée territoriale au printemps.

Aucune mesure n'est encore arrêtée et il est probable que les dates d'appel ne seront pas fixées avant quelque temps.

Le précédent ministre de la guerre avait fixé au 1^{er} mars l'appel de la première série des réservistes (cavalerie, artillerie et train).

Ce premier appel n'aura lieu, croyons-nous, que dans la seconde quinzaine du même mois.

Les appels ultérieurs subiraient un retard dans la même proportion.

On sait qu'il existe en France une Société de secours aux blessés militaires. La dernière guerre d'Afrique vient de donner occasion aux membres qui en font partie de mettre à exécution une fois de plus leurs patriotiques intentions.

Le comité lyonnais de la Société, préoccupé de la gêne que doivent imposer aux familles peu aisées les soldats malades ou blessés de notre armée d'Afrique, rapatriés au moment de leur connaissance, désirent connaître ces intéressantes victimes de la guerre et leur venir en aide dans la mesure de ses moyens.

Il tient cependant à faire savoir qu'il conserve toute sa liberté dans l'examen du bien fondé de chaque demande.

Depuis quelque temps, même fort longtemps, des plaintes nombreuses sont adressées au parquet contre certains débitants de tabac qui, préparant d'avance des paquets de 10 et 20 centimes, ne mettent jamais le poids exact. Ces débitants se trouvent, d'ailleurs, en contradiction avec le règlement ; il ne leur est pas permis, en effet, de tenir tout prêt à la disposition des acheteurs du tabac emballé ainsi, et ils doivent toujours peser la marchandise devant les fumeurs. L'administration, toutefois, tolère cet usage.

En présence des plaintes dont nous parlons, des ordres sévères viennent d'être adressés aux agents des poids et mesures, afin qu'ils procèdent à une inspection immédiate des bureaux. Ils s'assureront du poids des paquets et devront dresser des procès-verbaux à tous les délinquants. Indépendamment des peines qui seront infligées à ces derniers, la concession dont ils jouissent leur sera retirée.

Un pénible drame, qui a vivement impressionné de nombreux assistants, s'est accompli hier soir sur la route de Vienne.

Des agents de police filaient depuis longtemps le nommé Hector Danin, originaire du département de l'Oise, sans domicile, qui avait été signalé à la sûreté comme un vagabond dangereux. Hier soir, ils surprennent cet individu en flagrant délit de vol, dans une maison habitée par M. Soulat, employé du chemin de fer.

Sur le point de tomber entre les mains de la police, Danin a préféré se donner la mort, et d'une main assurée, il s'est enfoncé un compas dans la région du ventre.

Il n'a pas tardé à tomber, baigné dans son sang qui jaillissait de deux blessures triangulaires.

Relevé par les agents de police, cet infortuné a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été consigné salle Saint-Joseph.

Ses blessures sont mortelles.

On croit que cet homme n'a cherché la mort que pour ne pas régler avec la justice de terribles comptes.

Le sieur Alexis Bernard, âgé de 29 ans, journalier à Collonges, a été victime hier d'un cruel accident.

Il rentrait chez lui, portant sur ses épaules un fagot de bois, lorsque une branche en frôlant la muraille, fit tomber un fusil de chasse chargé, qui y était suspendu. Le coup partit et la charge toute entière vint frapper le malheureux à la jambe droite.

Après avoir été sur place l'objet d'un premier pansement, le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu. L'amputation du membre sera probablement nécessaire.

Toujours les suicides.

Hier soir, une femme, Louise F., ménagère, rue Vaudrey, a tenté de mettre fin à ses jours en s'asphyxiant à l'aide d'un réchaud rempli de charbon de bois.

Des voisins, dont l'attention fut attirée par l'épaisse fumée qui sortait par les joints de la porte, pénétrèrent dans l'appartement avant que les gaz délétères aient accompli leur œuvre de mort.

Grâce aux soins qui lui furent prodigués, la pauvre femme, qui avait déjà perdu connaissance, ne tarda pas à revenir à elle et fut bientôt hors de danger.

Les causes de ce suicide avorté sont attribuées à une petite querelle d'intérieur.

Hier soir, M. Mollard, aliseur dans les ateliers du P.-L.-M. à Oullins, a été victime d'un triste accident.

Une roue de machine, qu'il se disposait à placer sur le plateau d'un tour, lui est tombée sur la main droite et l'a affreusement mutilé. Après avoir reçu les soins nécessaires du médecin des ateliers, le malheureux a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Hier soir, une violente collision a eu lieu sur l'avenue de Saxe entre une voiture bourgeoise et une voiture dite jardinière, attelée d'un cheval et sur laquelle se trouvaient M. Bouzon, coquetier et sa femme.

Ces deux derniers ont été projetés sur la chaussée, mais n'ont heureusement reçu dans leur chute que des contusions sans gravité.

Le cocher de la voiture bourgeoise, dont l'allure trop vive avait été la cause de l'accident, s'est empressé de rouetter ses chevaux et n'a pas tardé à disparaître.

Hier soir le sieur Thibaudier, marchand forain, demeurant rue de Bonnel, n'avait pu résister à l'offre que lui avaient faite deux individus qu'il ne connaissait pas de vider une bouteille chez le marchand de vins du coin.

Une politesse en appelle une autre, si bien que, bouteilles en bouteilles et de petits verres en petits verres, Thibaudier, gris comme plusieurs polonais, roula sous la table. C'était le moment qu'attendaient les deux compères ; en un tour de main, ils eurent fouillé notre homme, et enlevé sa montre en or et un porte-monnaie contenant 60 fr.

Revenu de son ivresse, le volé porta plainte et quelques heures après, les filous, nommés J..., sablonnier et S..., plâtrier étaient arrêtés au moment où ils dépassaient gaillardement l'argent de leur victime.

Depuis quelque temps, les propriétaires des magasins de la Ville de Lyon s'apercevaient que des marchandises leur étaient chaque jour dérobées. Une surveillance fut exercée, qui ne tarda pas à amener la découverte du coupable, qui n'était autre qu'un employé de la maison.

Cet individu, un nommé Gustave F..., a été arrêté et écroué à la Permanence.

Quatre fieffés gredins, Philibert Venet, Henri Mouchereau, Jean-Claude Crozier, et Jean Béron, comparaissaient hier en police correctionnelle.

Ces individus avaient été arrêtés à Vienne, au moment où ils tentaient de vendre un cheval et une voiture qu'ils avaient volés à M. Barde, liquoriste à Tassin.

Rue Pierre-Corneille, ils avaient en outre, débarrassé un ivrogne de son portefeuille et de son portemonnaie.

Le tribunal a condamné Venet et Mouchereau, chacun à un an et un jour, Crozier et Béron, chacun à 14 mois de prison.

Un commencement d'incendie a éclaté hier soir à 8 heures et demie dans le magasin de MM. Nerson et Ulmer, fabricants de cartonnages pour écrivains, rue du Plâtre, 4.

Le feu qui a été mis à des débris de carton par des étincelles échappées d'un réchaud rempli de charbonaille, a pris rapidement une assez grande extension.

A la première alarme, les pompiers du poste de l'Hôtel de Ville sont accourus et ont mis une pompe en batterie. Après une demi-heure de travail tout danger était écarté.

Les dégâts sont évalués à une somme de 500 francs. Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Nous sommes informés que les différends soulevés à la suite de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de prêts à l'industrie, du 14 décembre dernier, se trouvent complètement aplatis par le retrait simultané des demandes en nullité de ladite assemblée et de l'action reconventionnelle qu'elles avaient provoquée.

CRÉDIT DE FRANCE. — Une annonce insérée dans les journaux invite les porteurs d'actions du Crédit de France en liquidation à déposer leurs titres chez le liquidateur, rue Vintimille, à Paris.

Nous sommes priés d'annoncer que cette Société, en liquidation depuis plusieurs mois, et dont la nullité a été prononcée par le tribunal de commerce de la Seine le 18 novembre dernier, n'a rien de commun avec le Crédit de France, Société anonyme au capital de 75 millions, dont le siège social est à Paris, rue de Londres, 17, et qui a des succursales dans les principales villes de France : à Lyon, 1, rue de la République.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Théâtre des Variétés. — Dimanche prochain, 12 février, Les Pirates de la Savane, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux. La nouvelle direction n'a reculé devant aucun sacrifice, pour monter cette pièce avec tout l'attrait désirable. M. Demarsy n'a rien négligé et ne négligera rien pour prouver au public qu'il est désireux de lui plaire et mériter toutes ses sympathies.

Nous engageons nos lecteurs à se rendre en foule, dimanche prochain, au Théâtre des Variétés, assister à la représentation de ce beau drame d'Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué, et applaudir les artistes de M. Demarsy ; ils passeront assurément une soirée des plus agréables.

On commencera par : La Consigne est de ronfler.

Alcazar. — Le dernier bal a eu le beau succès auquel on était en droit de s'attendre avec le brillant orchestre que l'on connaît, et qui avait été renforcé d'un quatuor de trompes de chasse.

Nous avons eu rarement l'occasion d'applaudir la musique de danse interprétée avec un pareil brio.

Il est inutile d'ajouter que les danseurs s'en sont donné à cœur joie.

Samedi prochain, nouveau bal avec les trompes de chasse.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 9 février, 4 h. 30 soir.

Température : La température est aujourd'hui inférieure à 0° sur toute l'Europe continentale, excepté cependant sur les côtes, où elle est un peu plus élevée.

Un minimum de froid existe sur nos régions (Clermont — 10° à 7 h. du matin) ; mais le thermomètre est surtout bas dans le Nord de la Russie (Uicaborg — 20°).

Les plus hautes températures ont été observées, d'une part dans le Sud, à Malte (-1-10) et d'autre part dans le Nord-Ouest à Stornoway et Valontia (-1-7). Les temps remarquablement doux régnant dans ces dernières stations est dû au voisinage d'une bourrasque qui existe sur l'Océan, à l'Ouest de l'Irlande, et paraît se diriger, comme les précédentes, vers le Nord de l'Europe.

Temps probable : Froid et brumeux.

SPECTACLES DU 10 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon
 Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
 « Le Prophète. »

Théâtre des Célestins
 Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 3/4 :
 « Les Deux Merles blancs. »
 « L'Ecurail. »

Scala-Bouffes
 Tous les soirs, grand concert varié.

Casino
rue de la République
 Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
 Orchestre sous la direction de M. Léons.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
 Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus diversifiants.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
 La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Folies-Bergères
 Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures : du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 entrée 1 fr.
 Tous les samedi, à minuit, Bal masqué.

Alcazar
 Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
 Tous les samedis, bal masqué

BOURSE DE LYON

Du 9 février 1882

| Rentes | | Comptant-Actions | |
|--------------------------|--------|----------------------------|----------|
| 3 0/0..... | 82 75 | Gas de Lyon..... | 1266 375 |
| 3 0/0 amortissable .. | 82 75 | Gas de la Guillotière..... | |
| 4 1/2..... | | Mines de la Loire..... | |
| 5 0/0 français..... | | Montrambert..... | |
| Italien..... | 85 50 | St-Etienne..... | |
| Wage..... | 11 50 | Rive-de-Gier..... | |
| Autrichien 4 0/0..... | | Société lyonnaise..... | |
| Russe 5 0/0..... | | Bateaux-Omnibus..... | |
| Espagne 3 0/0..... | 27 1/4 | Eaux..... | |
| Dette Egypt. unifiée .. | | Dombes..... | |
| Actions | | Abattoirs..... | |
| Crédit mob. Espag..... | 610 | Verreries L. et Rhône..... | |
| Crédit Lyonnais..... | 790 | Croix-Rouss..... | |
| Union générale..... | | Obligations | |
| B. Lyon et Loire..... | | Ville-de-Lyon..... | 88 |
| B. Hypothéc. France..... | | Ville-de-Paris 1869..... | 393 75 |
| Soc. foncière Lyonn..... | | Ville-de-Paris 1871..... | |
| Banque Ottomane..... | | Lombardes-anciennes..... | |
| Paris-Lyon-Médit..... | | Lombardes-nouvelles..... | |
| Che. Autrichiens..... | 636 25 | Loire..... | |
| Lombard-Vénitien..... | 272 50 | Saint-Etienne..... | |
| Saragosse..... | 510 75 | Rhône-et-Loire à 0/0 550 | |
| Nord-Espagne..... | 580 | Paris-Lyon--Méditer..... | |
| Suez..... | 2200 | | |

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
 AGENCES
A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY
 Société anonyme
 AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue 3 o/o
A 6 mois 4 1/2 o/o
A un an et au-dessus 5 o/o

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
 CAPITAL : 200 MILLIONS
 Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment,

| | | |
|-----------|-------------------------|------------|
| 5 0/0 | aux bons à échéance, | à 2 ans. |
| 4 0/0 | " | à 18 mois. |
| 3 0/0 | " | à 1 an. |
| 2 1/2 o/o | " | à 6 mois. |
| 2 0/0 | " | à 3 mois. |
| 1 0/0 | à l'argent remboursable | à vue |

Le rédacteur général, Victor GOURRAUD
 Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
 SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

| | |
|-------|------------------------|
| 2 0/0 | pour les dépôts à vue. |
| 3 0/0 | de 6 à 11 mois. |
| 4 0/0 | de 1 an à 23 mois. |
| 5 0/0 | de 2 ans et au-delà. |

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transféré, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

(SELS VAUVILLÉ)
 (Granulés) pour la Reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
 Principales Sources : Vals, Bourboule, Vichy, Hunyadi-Janos, Orezza, Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna.
 « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. — 30 pour 100 d'économie. »
 PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & Co, 23, rue Beaubourg, LYON, Ph. BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure f^o.

ANNONCES

Etude de Me Ruffin, huissier à Lyon, rue Ferrandière, 34.
 Le samedi onze février courant à onze heures du matin sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera vendu aux enchères : Table, chaises, fauteuils, lampes, bureau, bibliothèque, etc.

VENTE FORCÉE
 Le onze février 1882, à onze heures du matin sur la place de la Cité Lafayette et place de Charabaras, vente d'objets saisis, tels que : buffet, commode, chaises, chevaux, voitures, etc., etc.

Etude de Me Laporte, huissier rue Centrale, 45.
 Le Lundi treize février 1882, à onze heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques les objets suivants, tels que : Glaces, armoire à glace, comptoir, agencements pour buvette, etc.

DIMANCHE 12 FÉVRIER
Grande Exposition spéciale
 DE
TOILES, BLANC DE COTON ET LINGERIE
 Dans tous les étalages de la rue de la République
DES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA VILLE DE LYON

CETTE EXPOSITION COLOSSALE
 prouvera une fois de plus au public l'importance unique de la **VILLE DE LYON** tant par ses assortiments que par ses prix sans exemple comme bon marché.

CAPSULES DARTOIS
 seul remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DEGRÉS
 Guérissent rapidement : Tous opisthotes, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.
 Place St-François, 97, à Rennes, Paris et les Pharmacies — Se méfier des Capsules dites à la Ordozo et de Hêtre. Exiger le nom DARTOIS.

ON DEMANDE
A louer
 Appartement de 4 pièces, bien rées à prendre en juin 1882, de la cour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, Confort, n° 2287.

10 à 15 % de REVENU CERTAIN
CAPITAL GARANTI
Opération sérieuse et SANS RISQUE
 DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra — Paris

IL A ÉTÉ PROUVÉ
 que le traitement TROUILLEUX mercure, guérissant toujours et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi gratuit. S'adr. à TROUILLEUX pharmacien à Bourgoin (Isère). Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guillotière; Brunoz, succ. Davallon, place Saint-Pierre.

PASTILLES INDIENNES
 Du Docteur WILSON
 Souve. aines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie LÉON BERTRAND, 12 rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.
 Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEAUBEAU, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

PLUS DE TÊTES CHAUVES
EAU MALLERON, seul inventeur (P^o des Brevets F^o perf. Les appareils de fabrication). Hautes récompenses, 42 Médailles (20 en Or) Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). **AVIS AUX DAMES** : Conserv^o et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. **Gratuits renseignements et preuves.** F. MALLERON, chimiste, 17 de Rivoli, 85. **AVIS IMPORTANT**. Une dame appliquée à mon cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement et sûrement les cheveux disgracieux ch. Les dames ne paient qu'après succès. On peut appliquer soi-même. **Notice. 1^o Pas de Succursale à Paris.**

A LOUER
JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
 Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
 S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
Le Journal de la Bourse
 POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER
 Mensuel, guide indépendant de l'épargne nationale au point de vue exclusif des intérêts français
PABAT LE DIMANCHE — 52 N° DE 16 GRANDES PAGES
 Imprimé en caractères neufs, avec Supplément de double en toutes occasions urgentes
 Tout ce que l'épargne nationale doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-française, est indiqué par le JOURNAL de la BOURSE, ouvertement dévoué à l'affranchissement de toutes influences étrangères et hostiles aux institutions de la France.

PAR AN 50 Centimes

Il résume tous les Journaux Financiers ;
 Il publie tous les Tirages ;
 Il donne le compte rendu de toutes les Assemblées d'Actionnaires ;
 Il apprécie impartialement toutes les Emissions ;
 Il dit l'époque du paiement de tous les Coupons ;
 Il explique les bilans de toutes les Sociétés ;
 Il indique les Arbitrages et les Placements de Fonds les plus avantageux ;
 Il traite spécialement toutes Questions d'Assurances ;
 Il se charge des Opérations de Bourse au comptant et à terme.

Adressez franco timbres ou mandats à M. FÉLIX AÏNÉ, Directeur général de l'UNION FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
 PARIS — 93, rue de Richelieu, 93 — PARIS
 NOTA. — Envoi franco, sur demande, d'un Numéro spécimen.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU
VEDNET
 Médaille Exceptionnelle à l'Exposition Universelle 1875
 Médaille d'Or de Melun 1880
La Perle des Eaux de Table
 PRÈS VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)
 L'Eau de VEDNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger
 Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 28, Avenue de l'Opéra
 Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
 Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^o Anonyme), Capital : 40 Millions de francs
 PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

QUINQUINA BRAVAIS
 Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT
 Préparé avec des écorces choisies et filtrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
 Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac, Goutte, Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
 DÉP. PRINCIPAL PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
 On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VEDNET
 Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermon, Monveçon, successeur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signon, cesseur ; Antoine Lestra, Pinat, Bouchard et Bourne, Simon, pharmacien, Cherbanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Gonon frères, Verrière, Biérix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie male de Mazade et Daloz. — (Café) Palisson et Alibert, Léoras.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table. — 3 fr.
Qualités estampillées

FORTUNE ASSURÉE à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE, Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.